



**Florentin BRIFFAZ & Prunelle DELEVILLE (dir.), *Faire famille au Moyen Âge, Lyon/Avignon***

Ciham Éditions, 2022, Coll. « Mondes médiévaux »

**Marie Anne Polo de Beaulieu**

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/clio/24068>

ISSN : 1777-5299

**Éditeur**

Belin

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 juin 2023

ISBN : 978-2-410-02749-5

ISSN : 1252-7017

**Référence électronique**

Marie Anne Polo de Beaulieu, « Florentin BRIFFAZ & Prunelle DELEVILLE (dir.), *Faire famille au Moyen Âge, Lyon/Avignon* », *Clio* [En ligne], 57 | 2023, mis en ligne le 01 juin 2023, consulté le 16 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/clio/24068> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clio.24068>

---

Ce document a été généré automatiquement le 16 janvier 2024.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés), sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Florentin BRIFFAZ & Prunelle DELEVILLE (dir.), *Faire famille au Moyen Âge*, Lyon/Avignon

Ciham Éditions, 2022, Coll. « Mondes médiévaux »

Marie Anne Polo de Beaulieu

---

## RÉFÉRENCE

Florentin BRIFFAZ & Prunelle DELEVILLE (dir.), *Faire famille au Moyen Âge*, Lyon/Avignon, Ciham Éditions, 2022, Coll. « Mondes médiévaux », 7, 190 p.

- 1 Il ne faut pas chercher à suivre l'ordre chronologique en parcourant ce livre qui s'inscrit dans quelques thématiques (le couple, la femme, les solidarités familiales) abordées à partir de différents dossiers européens d'un large Moyen Âge. Ce sont les doctorants du CIHAM qui ont contribué à ce volume, dans lequel ils analysent des documents de première main, souvent peu connus, ou bien relisent des documents bien connus mais sous des angles nouveaux. Après une brève préface des éditeurs du volume rappelant la journée d'étude des 24-25 octobre 2019 à l'origine de cette publication, Paul Payan ouvre le volume avec une introduction historiographique, montrant la vitalité des recherches sur la famille au Moyen Âge, de Georges Duby et Christiane Klapisch-Zuber à Didier Lett incluant les problématiques du genre. Paul Payan ouvre ensuite une réflexion salutaire sur le partage parfois bien formel entre textes normatifs et actes de la pratique, même si elle n'est pas forcément prise en compte dans les communications qui suivent. Les sources mobilisées sont extrêmement variées : sceaux, armoiries, plates tombes doubles, triptyques, testaments, comptabilités, actes politiques écrits au nom d'un couple, actes matrimoniaux, colophons de manuscrits, et bien sûr chroniques. Les dossiers passent du royaume de France à l'Empire romain germanique, de la Bretagne à l'Arménie. On voit comment la famille au sens large,

agnatique comme cognatique fonctionne, s'adapte et invente des solutions pour perdurer sans générer trop de conflits internes, et avec les autres familles.

- 2 Florentin Briffaz étudie l'affirmation du couple dans les noblesses savoyardes du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, en mobilisant une variété de sources impressionnante. Cette puissance politique duale se donne à voir dans des actes politiques et jusque dans la mort dans le choix d'une inhumation double, même si les hommes insistent plus sur la lignée dans leur testament, alors que les épouses se présentent d'abord comme *consors*. Malgré la force de ces couples, le genre reste un facteur d'inégalité en leur sein, notamment au moment d'exprimer ses dernières volontés.
- 3 L'étude suivante s'inscrit dans un contexte de développement de formes de pouvoir non souverain en Arménie où l'aristocratie militaire voit monter en puissance les nouvelles couches sociales de la notabilité de service qui s'approprient la culture écrite. On comprend alors l'importance des colophons (note finale d'un manuscrit ou d'un livre, comportant le nom de l'auteur, la date, etc.), d'autant que ceux provenant des manuscrits arméniens sont très narratifs. Ils donnent ici à voir toutes les facettes du pouvoir de deux figures féminines : la reine Kir Anna (†1285) et une notable chrétienne en terre d'Islam, Mariam de Sebastia/Sivas (†1222), une manière de souligner la place spécifique de ces femmes puissantes mais rares dans la société arménienne du XIII<sup>e</sup> siècle.
- 4 Les chroniques de Grégoire de Tours et de Frédégaire sont relues à l'aune d'une polygynie fréquente chez les souverains francs entre le VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle. Pas moins de trois femmes sont nommées auprès du roi Dagobert sans compter les concubines nombreuses. Dans ces familles régnantes, on trouve des cas de polygynie sororale et des situations d'inceste. Le roi Caribert épouse une moniale Marcovefe et une autre femme nommée Méroflède, contrevenant aux décrets des conciles, sans la moindre réaction des prélats. J. Cudorge conclut que cette polygynie assumée est une forme de démonstration de puissance de la part de cette aristocratie tout en s'inscrivant dans des stratégies matrimoniales. Chez les Mérovingiens, où la primogéniture comme la notion de bâtardise n'existent pas, tous les enfants nés de ces unions sont considérés comme royaux. Mais seul le roi transmet le sang royal. Les veuves royales sont donc logiquement écartées du pouvoir sauf en cas de régence, tandis que les sources laissent dans l'ombre les filles royales. On comprend dès lors que la place des femmes au moment du mariage ou du concubinage et lors des successions reste problématique. Il serait intéressant de comparer les choix matrimoniaux dictés par des tractations familiales et les choix des concubines, peut-être plus proches d'une attirance élective, au moins de la part de l'homme.
- 5 Les choses ont beaucoup évolué quand on considère la bâtardise dans la royauté française de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. À la suite de la promotion du mariage romano-canonique (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle), le bâtard devient un péché incarné, la preuve vivante d'une sexualité hors mariage. Dès le XII<sup>e</sup> siècle, les textes émanant de la papauté excluent les bâtards des ordres majeurs et de la succession au temporel. Ils définissent son infériorité juridique tout en laissant la possibilité d'une légitimation par mariage subséquent ou par des dispenses données par le roi ou le pape. Romain Chevalier se penche sur les lettres de légitimation royales et les procès : ils attestent tous d'un hiatus entre les normes de plus en plus affirmées et les pratiques destinées à assurer la continuité des lignages et la liberté testamentaire des bâtards. Ce souci de traiter les enfants nés hors mariage de manière égalitaire par rapport à ceux nés dans le mariage

prouve en filigrane l'importance du concubinage. Il pourrait être un indicateur de la capacité des concubines à défendre leur progéniture, au moins masculine, dans la mesure où rien n'est dit sur les filles bâtardes.

- 6 Un pas de côté vers le Portugal de la fin du Moyen Âge (v. 1380-1530) permet d'examiner la place des femmes dans les parentèles aristocratiques. Les femmes sont vouées soit au mariage, soit à la vie religieuse et, dans ce dernier cas, la famille investit beaucoup dans le monastère où vont ses filles. L'héraldique funéraire montre que les blasons féminins combinent les armoiries de leur père et de leur mari. Les femmes « jouent donc un rôle d'intégration entre lignage et Maison » (p. 112). Si les femmes héritent d'une partie des biens familiaux (notamment via la dot), elles ne sont pas successeurs des hommes, sauf en cas d'absence d'héritier mâle. En règle générale, les femmes et les cadets héritent moins que les hommes aînés, mais les veuves peuvent être très puissantes. Cette étude montre toutes les nuances de la situation des femmes dans ce Portugal médiéval où elles se définissent toujours par rapport à leur père et leur mari.
- 7 Retour en arrière : chez les Ottoniens, la notion d'indivision du royaume existait depuis le x<sup>e</sup> siècle et impliquait de privilégier un seul fils. Mais ce système engendra des tensions et des révoltes intra-familiales. La solution fut d'associer les frères de l'empereur au pouvoir à partir d'Otton I<sup>er</sup>. Cette nouvelle organisation fut rendue publique et mise en scène lors de la réunion de la *familia* à la Pentecôte de 965, en y intégrant un bâtard, Guillaume, archevêque de Mayence. Selon la *Vita* de Brunon les conflits cessèrent aussitôt. Otton II n'ayant pas de frère, fit de son neveu, Otton de Souabe, un frère de substitution, tout comme Otton III le fit avec Henri le Querelleur pour obtenir sa soumission. Dans le même esprit, les femmes de sang impérial ont été associées au pouvoir, comme Mathilde, la fille d'Otton I<sup>er</sup>, abbesse de Quedlinburg, portant le titre d'*Augusta* et appelée par le pape « maîtresse de l'Europe ». Avec l'impératrice Théophano, elle joua un rôle clef au moment de la mort d'Otton II pour écarter Henri le Querelleur durant la minorité du roi. Mathilde fut régente à la fin des années 990. Encore une fois, l'on peut constater la place importante tenue par les bâtards masculins dans les stratégies politiques des familles impériales où les femmes de sang impérial pouvaient trouver une place éminente au gré des circonstances politiques.
- 8 Un document iconographique et textuel à la fois, une véritable image classificatrice au sens que lui donne Jean-Claude Schmitt (« Les images classificatrices », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1989, tome 147, p. 311-341), est passée à la loupe : un arbre généalogique anonyme (doc. 9, p. 159) mettant en scène ou omettant des conflits de succession. Vingt hommes et sept femmes y figurent. On y retrouve trace de l'arrêt de Conflans de 1341, de la guerre avec la bataille d'Auray qui voit la victoire de Jean de Montfort en 1364. Il devient le duc Jean IV qui règne jusqu'en 1399. Ce traité évince les femmes de la succession. Cette analyse permet de conclure que cet arbre généalogique est une œuvre partisane au service du roi de France Charles VIII. On y voit apparaître un opportunisme successoral bien loin des normes en vigueur, si bien que le droit des femmes à transmettre est accordé ou interdit selon le contexte politique. Cet arbre généalogique est fortement déséquilibré et irréaliste dans la mesure où il présente trois fois moins de femmes que d'hommes. Il illustre au sens littéral la précarité du statut des femmes dans les querelles successorales et les possibilités de les invisibiliser au plus haut niveau de la hiérarchie aristocratique.

- 9 Florentin Briffaz dans ses conclusions revient sur les tensions entre normes et pratiques effectives dans ces familles majoritairement aristocratiques ou princières, dont les pratiques familiales subvertissent les normes au gré de leurs intérêts.
  - 10 Ce volume se lit très agréablement grâce à une typographie aérée et de nombreuses reproductions en couleur de qualité. De plus, des index des noms de personnes et des noms de lieux permettent de repérer des informations. Une belle publication de la part de doctorants prometteurs.
  - 11 Si la problématique du genre et des femmes n'est pas mise en valeur dans les communications réunies dans ce volume, qui privilégient les tensions entre normes et pratiques et le refus de considérer les pratiques comme simple réceptacle des normes, au fil de chacune d'entre elle, le lecteur attentif trouvera des éléments de réflexion sur le genre et les femmes fondés sur une documentation le plus souvent de première main.
- 

## AUTEURS

**MARIE ANNE POLO DE BEAULIEU**

CNRS (Centre de recherches historiques, EHESS, Paris)